

Assemblée Générale Ordinaire d'Onco-Nouvelle-Aquitaine

Jeudi 14 Février 2019

Espace Carat – Grand Angoulême



Ouverture de l'Assemblée Générale

Emmanuel BUSSIERES, président

Alain DABAN, secrétaire général

Mohamed TOUATI, trésorier



Remerciements

À tous les participants à cette AG
Aux coordonnatrices et aux équipes des Réseaux
A Mr MENDES, expert comptable
A Mme TERRADE, Commissaire aux comptes
A Maître MEHUT



Ordre du jour

1. Présentation du Réseau Régional de Cancérologie Onco-Nouvelle-Aquitaine
2. Prolongation du mandat des Président/Secrétaire Général/Trésorier par intérim jusqu'à la 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration (vote)
3. Election des membres du Conseil d'Administration et annonce des résultats
4. Questions diverses



1. Présentation du Réseau Onco-Nouvelle-Aquitaine



Quelles missions pour le réseau ?

- Circulaire DHOS/CNAMTS/INCA du 25/09/2007
 - La promotion et l'amélioration de la **qualité** en cancérologie
 - La promotion d'outils de **communication** communs
 - L'**information** des professionnels de santé et des patients et de leurs proches
 - L'aide à la **formation** des professionnels de santé
 - **Le recueil des données et l'évaluation des pratiques en cancérologie**
- Actualisation des missions avec publication attendue d'un nouveau référentiel



Nouvelle-Aquitaine

En quelques chiffres

- **Région française la plus vaste**
 - 12 départements
 - 5,8 M habitants (dont 20,6% \geq 65 ans)
 - 37 000 nouveaux cas de cancer / an
 - 93 établissements autorisés
 - 19 3C
 - 235 RCP et + de 100.000 FRCP / an
- **Fusion des 3 réseaux régionaux**

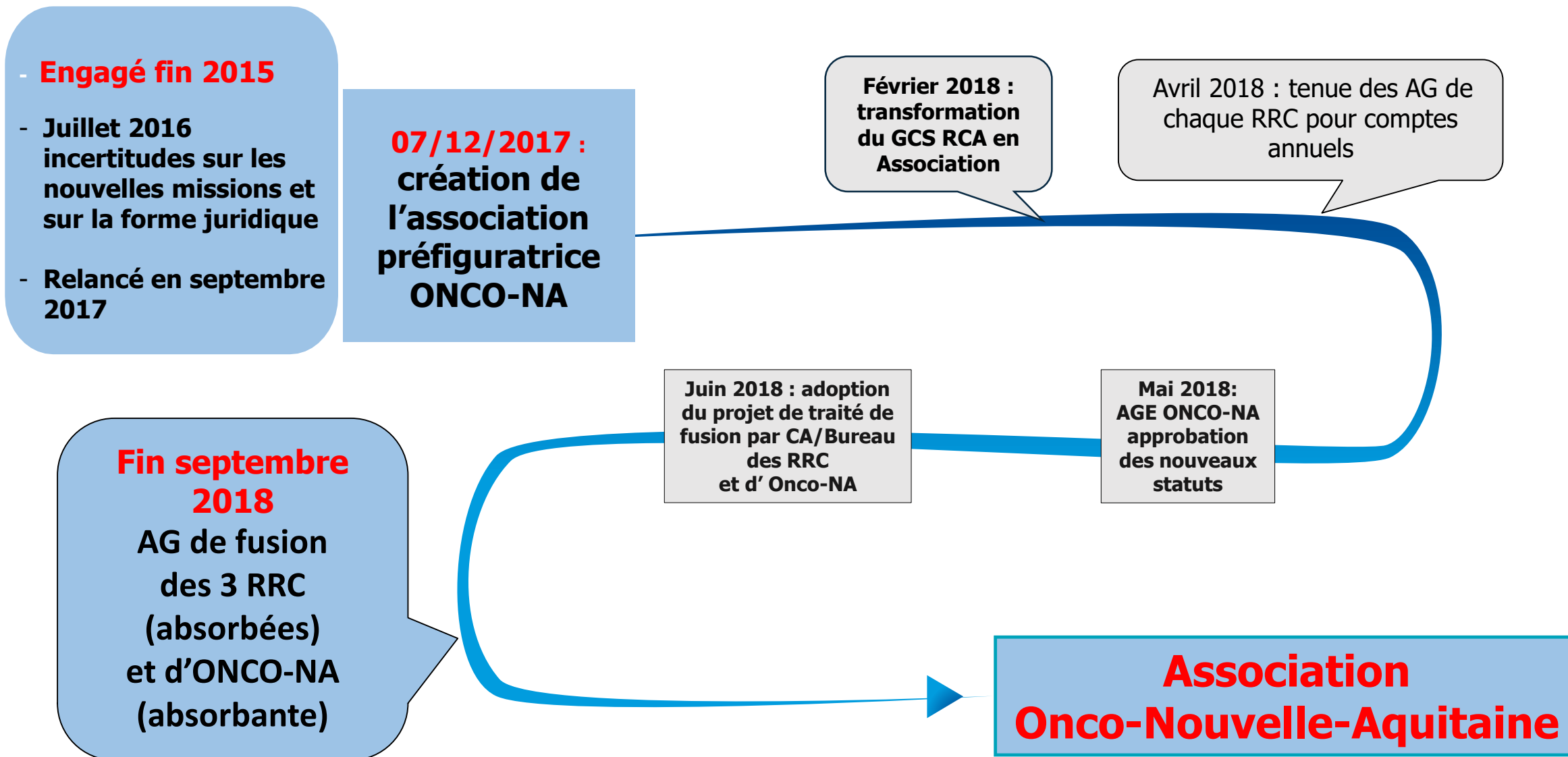
Construire 1 réseau unique réparti sur 3 sites géographiques : Bordeaux, Limoges, Poitiers

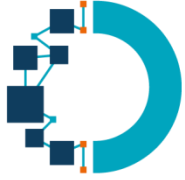


Fotole © Brad Pict



Différentes étapes juridiques de la FUSION entre les 3 RRC





« Principes » de construction du nouveau réseau

- **Une fusion création**
 - Création de novo d'une association loi 1901
 - Reprise de l'intégralité du patrimoine et transfert des équipes des 3 réseaux (dont Résiliaence réseau d'oncopédiatrie ex-Aquitaine) qui sont dissous
- **Un siège social**
 - À Bordeaux avec maintien des 3 sites géographiques d'activité (Bordeaux, Limoges, Poitiers)
- Reprise des membres des 3 réseaux
- **Une co-construction entre les 3 réseaux accompagnée par l'ARS**
- **Arrêter des règles de représentativité pour assurer une représentation équilibrée des territoires et des acteurs (public/privé)**

Différentes étapes juridiques de la FUSION entre les 3 RRC

- **Engagé fin 2015**

- **Juillet 2016**
incertitudes sur les
nouvelles missions et
sur la forme juridique
- **Relancé en septembre**
2017

07/12/2017 :
création de
l'association
préfiguratrice
ONCO-NA

Fin septembre
2018

AG de fusion
des 3 RRC
(absorbées)
et d'ONCO-NA
(absorbante)

Onco-Nouvelle-Aquitaine

2019



2019 ?

- **Instances**
 - AG 14 février 2019
 - Election du CA
 - 1^{er} CA 26 mars 2019
 - Désignation Président, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier
 - AG fin juin 2019
 - Bilan comptable 2018

- **Réorganisation de l'équipe opérationnelle**
- **Harmonisation sociale**



Gouvernance du RRC

- **Assemblée Générale** (351 représentants titulaires)

Collège 1

ES
(CHU/CLCC,
ES autorisés,
structures de
radiothérapie,
ES associés et
autres)

Collège 2

PS
(URPS médecins
libéraux, URPS
pharmaciens
libéraux, URPS
IDE libéraux
+ AFSOS)

Collège 3

3C

Collège 4

Autres acteurs
(PGMC,
oncopédiatrie,
oncogériatrie,
oncogénétique,
oncohématologie,
dépistage, registre,
hématolim,
Maradja)

Collège 5

**Patients et
usagers**

(CD Ligue,
associations
agrées* ou
non**)

Collège 6

**Structures ou
personnalités
qualifiées
associées**

*Voix
délibérative

Collège 7

**Structures ou
personnalités
qualifiées
associées**

**Voix
consultative

Collège	Nombre de membres	Désignation des représentants des membres	Nombre de représentants à l'AG
Collège 1	117		202
CHU/CLCC	4	1 directeur + 1 médecin par ES	8
ES autorisés (hors CHU/CLCC)	72	1 directeur + 1 médecin par ES	144
Structures radiothérapie libérales	8	1 médecin par structure	8
ES associés pour chimiothérapie	9	1 directeur + 1 médecin par ES	18
Autres ES	24	1 directeur par ES	24
Collège 2	4		21
URPS NA médecins libéraux	1	3 médecins généralistes + 3 médecins spécialistes	6
URPS NA Pharmaciens libéraux	1	3 pharmaciens	3
URPS NA IDE libéraux	1	6 infirmiers	6
AFSOS	1	3 médecins + 3 PS non médical	6
Collège 3	19		19
3 C	19		19

Collège	Nombre de membres	Désignation des représentants des membres	Nombre de représentants à l'AG
Collège 4	20		23
Oncopédiatrie	3	1 médecin par ex-région	3
Oncogériatrie	3	1 médecin par ex-région	3
Oncohématologie	3	1 médecin par ex-région	3
Oncogénétique	3	1 médecin par ex-région	3
Structure de dépistage	1	1 représentant par ex-région	3
Hématolim	1	1 représentant	1
PGMC	3	1 médecin par ex-région	3
Registre des cancers	3	1 représentant par ex-région	3
Collège 5	27		27
CD de la Ligue contre le Cancer	12	1 représentant par CD	12
Autres associations agréées	9	1 représentant	9
Autres associations non agréées	6	1 représentant	6
Collège 6	18	1 représentant par structure ou personnalités associées avec voix délibérative	18
Collège 7	41	1 représentant par structure ou personnalité qualifiée avec voix consultative	41



Règles de représentativité

Collège 1

Etablissements de santé impliqués dans la PEC du cancer

Voix portées
50% directeur /
50% médecin

Nombre voix
selon activité
des ES

Collège 2

Professionnels de santé

18 ou 36 voix
par structure

Collège 3

Centres de
Coordination
en
Cancérologie

4 voix
par 3C

Collège 4

Autres
acteurs de la
cancérologie

4 ou 12 voix
par structure ou
groupe d'acteurs

Collège 5

Patients et
usagers

4 voix
par CD Ligue
et par association
agréée

Collège 6

Structures ou
personnalités
qualifiées
associées
*Voix
délibérative

1 voix par
structure ou
personnalité
qualifiée

Collège 7

Structures ou
personnalités
qualifiées
associées
**Voix
consultative

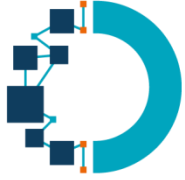
Par établissement : Actualisation prévue tous les 3 ans

- ES autorisés : en séjours/séances 2016 (activités hors RT) – 4 à 16 voix
- ES autorisés pour RT : en patients traités 2016 – 4 à 8 voix
- Bonus pour ES du pôle de recours (3 CHU/CLCC) – 2 voix
- ES associés – 2 voix
- Autres ES – 1 voix



L'assemblée générale

- **351 représentants des membres issus des collèges 1 à 7 porteurs de 1040 voix**
 - Quorum à 25 % des voix (260 voix)
 - Délibérations prises à main levée à la majorité simple
 - Le nombre de pouvoirs pour une même personne est limité à 5



L'assemblée générale ordinaire

- Entend les rapports sur la gestion et la situation morale et financière d'Onco-Nouvelle-Aquitaine et le bilan d'activité
- Approuve les comptes annuels de l'exercice, vote le budget de l'exercice suivant, fixe le montant de la cotisation annuelle
- Nomme un commissaire aux comptes titulaire (Cabinet AUDEFI, Catherine TERRADE)
- **Procède à l'élection et à la révocation des administrateurs du CA**
- Délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour



➤ **31 administrateurs issus des collèges 1 à 5**

Le renouvellement du CA a lieu en totalité tous les 3 ans
Les membres du CA doivent jouir de leurs droits civiques
Les fonctions d'administrateur sont exercées à titre gracieux

Collège	Nombre d'Administrateurs
Collège 1 ES impliqués en cancérologie	18
Collège 2 PS du Parcours	5
Collège 3 3C	1
Collège 4 Autres acteurs de la cancérologie	5
Collège 5 Patients et usagers	2



Le Conseil d'Administration

Attributions :

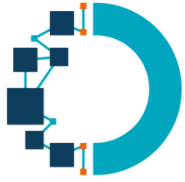
- gérer, diriger et administrer le réseau
 - **Élire en son sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général et un Trésorier**
 - Définir la politique et les orientations générales du réseau
 - Fixer l'ordre du jour des assemblées générales
 - Arrêter les budgets et contrôler leur exécution, arrêter les comptes de l'exercice clos



Le Conseil d'Administration

Fonctionnement :

- Réunions :
 - Au moins 2 fois par an, à l'initiative du Président ou à la demande de plus de la moitié des administrateurs
 - En présentiel ou par voie de visio-conférence ou conférence téléphonique
 - Quorum : moitié des administrateurs présents ou représentés
 - Vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés



A titre transitoire, le CA est composé des administrateurs suivants :

- Emmanuel BUSSIERES, Président (Bordeaux)
- Alain DABAN, Secrétaire Général (Poitiers)
- Mohamed TOUATI, Trésorier (Limoges)

Le mandat de ces administrateurs prend fin à l'issue de cette Assemblée Générale.



2. Prolongation du mandat
des Président/Secrétaire Général/Trésorier
jusqu'à la 1^{ère} réunion du conseil d'administration
du 26 mars 2019
(vote)



3. Election des membres du Conseil d'Administration



Les candidatures au CA ont été recueillies

- en même temps que les désignations des représentants à l'Assemblée Générale
- liste adressée aux votants fin janvier 2019



Elections des Administrateurs

- Le CA est composé de 31 administrateurs élus issus des collèges 1 à 5
- Chaque membre de l'AG est représenté par son titulaire, ou son suppléant ou par un membre du même collège
- Maximum de 5 pouvoirs en plus de son propre vote

Collège	Composition CA	Désignation
Collège 1	18 représentants	
3 CHU + 1 CLCC	- 4 directeurs (3 public + 1 Espic) - 4 médecins (3 public + 1 Espic)	Désignation automatique des 4 directeurs et des 4 médecins au CA
ES autorisés (hors CHU/CLCC)	- 3 directeurs (1 public + 2 privé) - 6 médecins (2 public et 4 privé)	Election de 3 directeurs par les directeurs du sous-collège Election de 6 médecins par les médecins du sous-collège
Structures radiothérapie libérales	- 1 médecin (privé)	Election du médecin par les médecins du sous-collège
ES associés pour la chimiothérapie	Pas de représentativité	Pas de représentativité
Autres ES	Pas de représentativité	Pas de représentativité
Collège 2	5 représentants	
URPS médecins libéraux	- 1 médecin spécialiste URPS - 1 médecin généraliste URPS	Election des 5 représentants par l'ensemble du collège 2
URPS Pharmaciens libéraux	- 1 pharmacien URPS	
URPS IDE libéraux	- 1 IDE URPS	
AFSOS	- 1 représentant AFSOS	
Collège 3	1 représentant	
3 C	- 1 représentant	Election du représentant par l'ensemble du collège

Collège	Composition CA	Désignation
Collège 4	5 représentants	
Oncopédiatrie	- 1 médecin	Election des 5 représentants par l'ensemble du collège 4
Oncogériatrie	- 1 médecin	
Oncohématologie	- 1 médecin	
Oncogénétique	- 1 médecin	
PGMC	- 1 médecin	
Hématolim	- Pas de représentativité	
Maradja	- Pas de représentativité	
Registres des cancers	- Pas de représentativité	
Structure de dépistage	- Pas de représentativité	
Collège 5	2 représentants	
CD Ligue contre le cancer	1 représentant	Election des 2 représentants par l'ensemble du collège 5
Autres associations agréées	1 représentant	



- Collège 1 : ES impliqués dans la prise en charge du cancer : Salle Plénière RDC
- Collège 2 : Professionnels de santé du parcours : Salle CLUB à l'étage
- Collège 3 : Centres de Coordination en Cancérologie : Salle de Réunion à l'étage
- Collège 4 : Autres acteurs de la cancérologie : Salle CLUB à l'étage
- Collège 5 : Patients et usagers : Espace Atelier au fond de la Salle Plénière RDC

Les résultats de vote de chaque collège seront annoncés en salle plénière

Nous invitons les personnes qui ne participent pas au vote à rejoindre l'espace café dans le hall



4. Questions diverses



Clôture de l'assemblée générale
Rappel de la prochaine AG juin 2019
et du 1^{er} CA le 26 mars 2019



MERCI

www.onco-nouvelle-aquitaine.fr